

Les Colporteurs

Son Honneur M. le Maire McShane paraît avoir pris les colporteurs sous sa protection et non content de leur accorder des licences à la moitié, un quart, un dixième du prix fixé par le règlement, il voudrait faire amender ce règlement de manière à le rendre tout à fait inutile. Nous est avis que la charité de M. le Maire est ici bien mal placée; non pas que nous voulions prétendre que les colporteurs sont classe de malhonnêtes gens, mais parce que M. le Maire, en leur faisant la charité d'une réduction de licence le fait au détriment des commerçants réguliers qui paient loyer, taxes et cotisations. Que M. McShane soit aussi charitable de ses propres deniers qu'il l'entendra, cela ne regarde pas le public; mais lorsqu'il veut l'être aux dépens d'une classe de citoyens; ces citoyens; ont le droit de dire leur façon de penser. Et leur façon de penser est que le règlement a été fait à leur demande et sur leurs représentations qui ont paru justes au conseil de ville; et que le Maire abuse étrangement de son autorité en annulant l'effet de ce règlement par des réductions forts intempestives. Il est d'avis que les licences sont trop élevées; c'est fort bien; mais le conseil de ville n'est pas de la même opinion et c'est le conseil de ville qui a fait les règlements; le Maire, comme le lui a rappelé l'autre jour M. Hurteau, est tenu de voir à l'exécution de ces règlements. Il manque donc à ses devoirs lorsqu'il s'ingénie à les éluder. Les colporteurs et M. Mann, voilà les favoris de M. le Maire McShane. Pour ceux-là, les règlements de la corporation n'existent pas; du moins en autant que cela concerne le *Peoples Jimmy*.

LES ENFANTS A L'ÉPICERIE.

Une dame a dit l'autre jour au rédacteur de la *Merchant's Review*: "Je voudrais écrire un mot dans votre journal sur la manière dont les enfants sont traités dans les magasins d'épicerie:

On lui répondit: "Écrivez, Madame et cela paraîtra dans le numéro de cette semaine."

La dame le prit au mot, et voici le mot promis, venant d'une mère: "Les épiciers, même ceux qui sont le plus activement attentifs à gagner les clients par leurs manières agréables et courtoises, semblent souvent ignorer un facteur important du succès dans les affaires: c'est-à-dire la prompte attention due aux enfants envoyés en commission.

"Johnny, cours vite à l'épicerie et rapporte-moi un morceau de savon et une bouteille de bleu." Voilà, ce que dit souvent la ménagère au milieu de son lavage, et ce ne sont pas des mots vides de sens.

La mère veut que sa commission soit faite rapidement et elle commande en conséquence; Johnny sait ce que cela veut dire, et il court à l'épicerie voisine comme on

le lui a demandé. Mais rendu là, on le fait attendre, et ce n'est que longtemps après que l'enfant rapporte le savon et le bleu. La mère connaît, trop bien hélas, la cause du retard, car, de temps en temps, la même chose est arrivée à elle aussi bien qu'à l'enfant. L'épicier était occupé et a servi tout le monde avant Johnny. Il a été poli, empressé, obligeant, pour ses autres clients, et, quand tous ont été servis et que l'épicerie fut vide, il s'est tourné vers le petit commissionnaire, et lui a demandé: "Et toi, le jeune, qu'est-ce que tu veux? Alors l'enfant a pris la résolution de ne plus revenir à ce magasin quand il pourra faire autrement.

"Les épiciers seraient surpris d'apprendre combien ce manque d'attention pour les petits commissionnaires leur font perdre de pratiques.

"En vérité, si j'étais dans le commerce, je crois que je commencerais neuf fois sur dix par servir le petit client, faisant des excuses, si c'était nécessaire, aux acheteurs plus âgés et plus indépendants.

"Une autre grave erreur c'est celle qui consiste à donner aux enfants autre chose que l'article demandé, de s'en servir pour écouler la marchandise avariée ou dépréciée, de lui remettre quelque chose qu'on n'ose pas offrir à un adulte. Il n'y a rien qui blesse autant la mère de famille et qui ruine autant la réputation d'honnêteté de l'épicier. Sans compter que cela peut donner lieu à des malentendus entre la mère et l'enfant, ce qui serait encore pis, pour les intérêts de l'épicier, car l'enfant ne remettra plus les pieds chez lui; il préférera puiser dans sa petite bourse, si c'est nécessaire, quelques sous pour aller acheter ailleurs et payer la différence de prix."

"Au point de vue moral, il est évident que, tromper un enfant incapable de discerner pleinement, est encore plus honteux que de tromper un client qui achète les yeux ouverts et dans le plein exercice de son jugement; mais c'est au point de vue surtout de l'intérêt matériel des épiciers qu'il est bon d'insister sur le bénéfice qu'il y a à traiter avec déférence et à bien servir le petit commissionnaire aussi que l'acheteur adulte.

Un nouvel appareil de sauvetage.

Nous trouvons dans l'*American Architect* le récit d'une expérience faite à Chicago avec un nouvel appareil de sauvetage qui paraît appelé à rendre de très grands services. Nous résumons l'article du confrère.

On posait l'autre jour à Chicago la pierre du faite du temple maçonnique; le lendemain, l'inventeur d'un appareil de sauvetage de poche en faisait l'essai à cet édifice, en présence d'un grand nombre de personnes. Le temple a vingt étages; l'inventeur monta au vingtième étage, et de là descendit dans la rue avec son appareil. Cet appareil consiste en un ruban métallique large d'un quart de pouce et épais d'un trente-deuxième, enroulé sur

un pivot d'acier qui s'attache à une courroie tressée que l'on se passe à la ceinture. Un piton en acier, à l'extrémité du ruban, permet de le fixer à l'appui de la fenêtre; puis on se passe la courroie à la ceinture et l'on n'a qu'à se laisser descendre. L'appareil est pourvu d'un cran d'arrêt qui permet d'arrêter où l'on veut, et d'un frein qui permet de contrôler la vitesse de la descente. Cela ressemble au rouleau d'une ligne à pêcher et c'est deux fois gros comme un rouleau de fil.

L'expérience a parfaitement réussi. Les spectateurs qui ont vu l'inventeur visser son piton, enjamber l'appui de la fenêtre et se lancer dans le vide de la hauteur de ce vingtième étage, ont ressenti une étrange émotion. L'individu est descendu d'abord lentement, puis de plus en plus vite, tellement qu'on pouvait croire qu'il avait perdu le contrôle de son appareil, dont le ruban ne paraissait pas plus gros qu'une ficelle. Au dixième étage, il s'arrêta tout d'un coup, donna à la foule qui regardait d'en-bas le temps de se remettre, puis se laissa descendre au septième étage; de là il fit sa descente, entrecoupée de nombreux arrêts, jusqu'à un échafaudage, au troisième étage. Sur cet échafaudage il y avait trois ouvriers, qu'il attacha avec lui à son ruban et tous les quatre arrivèrent sains et saufs sur le pavé.

Finances Provinciales

Les comptes publics de la Province de Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 1891, viennent de nous parvenir. D'après les états qu'ils contiennent et qui ont été préparés par l'ancienne administration, le bilan de la province à la clôture du dernier exercice était le suivant:

Recettes ordinaires.....	\$3,457,144. 32
Dépenses ordinaires.....	4,095,520. 45
Déficit.....	\$648,376. 13

Recettes extraordinaires	\$2,517,002. 35
Dépenses extraordinaires	2,055,149. 24
Excédant.....	\$461,853. 11

Dans les recettes extraordinaires figurent des emprunts temporaires pour \$2,223,333.33. De sorte que l'exercice 1890-91 avait endetté la province de:

Déficit des opérations ordinaires.....	\$ 648,376. 13
Montant dépensé sur les emprunts temporaires,	1,762,480.22
Augmentation totale de la dette.....	\$2,410,856. 35

Ce n'est pas ce que nous avait promis le gouvernement Mercier.

Nous ne chicanerions pas sur les dépenses extraordinaires qui devaient être soldées au moyen de l'emprunt de \$10,000,000; mais un déficit de \$648,376. 13 dont les opérations ordinaires, lorsque l'on nous promettait un excédant de recettes, ne témoigne pas en faveur de la justesse de coup d'œil de M. Shehyn. Nous sommes disposés, cependant, à admettre que, pour l'excédant des dépenses sur les crédits qu'il avait d'abord demandés,

il a dû céder à la pression de ses collègues, car, au milieu des accusations si graves et si nombreuses portées contre l'administration de M. Mercier, aucune n'a été dirigée contre la personnalité de M. Shehyn dont la réputation d'honnêteté reste intacte.

Mais, dans tous les cas, il ne peut se défendre de la responsabilité des opérations de son département et cette responsabilité est très grave. Elle est si grave qu'elle eut pu forcer un homme plus énergiquement trempé, à donner sa démission, comme l'a fait M. Robertson en 1882.

Si ce déficit était dû à des moins values de recettes, entièrement ou en majeure partie, il n'en serait pas moins une preuve d'incompétence et de faiblesse de la part de M. Shehyn; mais il faut bien avouer qu'il est dû en grande partie à l'augmentation des dépenses.

Nous approchons de la fin de l'exercice 1891-92, H. Hall pourra probablement nous donner sur les opérations de cet exercice des renseignements approximatifs; jusque là nous n'avons aucune donnée qui puisse nous aider à en juger.

Pour l'exercice 1892-93, le trésorier vient de déposer son budget de dépenses ses "estimés." Voici ses chiffres, d'après la *Gazette* (nous n'avons pas reçu le document officiel):

	\$ 1892-93	1891-92
Dette publique	1,456,027	1,239,556
Législation	198,339	292,115
Gouvernement Civil	253,507	272,140
Administration de la justice	623,355	695,355
Instruction Public	386,460	415,656
Agriculture et Colonisation	222,019	311,946
Travaux Publics (ordinaires)	106,720	159,360
do (extraordinaires)	375,200
do Dépenses sociales	1,180,915
Charités	355,725	422,812
Services divers	311,197	384,457
Chemins de fer	1,052,821	1,165,636
Remboursement des dépôts de garantie	240,405	251,070
Totaux	5,582,175	6,771,018
		5,582,175
Diminution		\$1,188,843

M. Hall ne veut pas admettre de dépenses spéciales; il classe tout sous la même rubrique, et devra, naturellement, classer aussi ensemble toutes les recettes, ordinaires et extraordinaires. C'est un autre système qui peut avoir ses avantages, et dont nous ne discuterons pas le mérite. C'était d'ailleurs, celui de M. Robertson.

La diminution de \$1,180,000, dans le budget de 1892-93, sera bien vue par tout le monde. Seulement, comme M. Hall se propose de dépenser \$5,580,000, avec un budget ordinaire qui ne dépassera guère \$3,500,000, il est évident qu'il se propose d'avoir recours à l'emprunt pour trouver les \$2,000,000, qui lui manqueront. Nous lui souhaitons, que l'écho des exagérations publiées pendant la dernière campagne électorale n'ait pas rendu impossible la négociation d'un emprunt en Europe.